

Commune de Gorges

CONSEIL MUNICIPAL PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU JEUDI 26 JANVIER 2017

*(Article L.2121-12 du Code Général des Collectivités
Territoriales)*

L'an deux mille dix-sept le jeudi 26 janvier à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Gorges s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Claude CESBRON, Maire.

Date de la convocation : 20 janvier 2017

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Président de séance : Monsieur Claude CESBRON, Maire

Secrétaire de séance : Madame Claire MANDIN, adjointe au maire

Présents : 20

Claude CESBRON, Séverine PROTOIS-MENU, Claire MANDIN, Michel POIRON, Didier MEYER, Gaëlle DOUILLARD, Hugues VEILHAN, Sylvie TESSARD, Viviane JEANDEAUD, Michelle BROSSET, Jean-Marc GUIBERT, Marie GAILLARD, , Thierry MARTIN, Raymonde NEAU, Christophe GOURREAU, Isabelle DEFONTAINE, Denis PABOU, Pedro MAIA, , Christian BONNET, Delphine BRIAND.

Absents représentés : 4

Patrice LÉCHAPPÉ donne pouvoir à Jean-Marc GUIBERT, Gaël PAUVERT donne pouvoir à Thierry MARTIN, Ludovic SICARD donne pouvoir à Claude CESBRON, Aurélie COUVERT donne pouvoir à Christian BONNET.

Absents excusés : 3

Valérie CROUE, Christelle CLAEYMAN, Thierry BOG



Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le maire a rappelé qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations (L. 2121-15 du CGCT).

Madame Claire MANDIN, adjointe au maire a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu de la séance du 15 décembre 2016

Monsieur le Maire a appelé les membres du conseil municipal à faire part de leurs observations éventuelles sur le projet de compte-rendu de la séance du 15 décembre 2016.

M. Martin : au niveau du choix de la nouvelle identité visuelle de la commune, il est indiqué que j'ai voté contre. Je n'ai pas voté contre, mais je me suis abstenu.

M le Maire : il est proposé de modifier en ce sens le procès-verbal

Le Conseil Municipal à l'unanimité modifie en conséquence le procès-verbal

Modification de l'ordre du jour

M le Maire : je vous propose de rajouter deux points à l'ordre du jour de la présente séance, ~~points~~ qui ont été abordés lors du dernier conseil communautaire de la communauté d'agglomération Clisson Sèvre Maine Agglo du 24/01/2017 :

- Création de la Commission locale d'évaluation des charges
- Adhésion au projet de groupement de commandes relatif à l'entretien de l'éclairage public

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord à l'inscription de ces deux questions à l'ordre du jour de la présente séance

ADMINISTRATION GENERALE

Délibération n°17-01-001 – COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE GORGES

Rapporteur : M MEYER

La CCVC et la CCSMG avaient chacune une Commission Intercommunale des Impôts Directs composée de 10 titulaires et de 10 suppléants. La communauté d'agglomération doit constituer rapidement une nouvelle CIID qui devra se réunir en mars 2017.

Celle-ci sera composée de 10 titulaires et 10 suppléants, choisis par la Direction Générale des Finances Publiques, sur la base d'une liste de 20 titulaires et 20 suppléants dressée par la communauté d'agglomération Clisson, Sèvres et Maine Agglo sur proposition des communes. S'agissant du même mandat électoral, les maires ont convenu de proposer une liste composée des membres actuels des deux CIID.

Les représentants de la commune à la CIID désignée en 2014 étaient M le Maire en tant que représentant titulaire, Mme G. DOUILLARD en tant que représentant suppléant.

Le Conseil Municipal devra donc procéder à la désignation des représentants de la commune pour la CCID de Clisson, Sèvres et Maine Agglo.

M le Maire : nous avons la même instance au niveau de la commune. Cette commission intervient en matière de fiscalité directe en ce qui concerne les locaux professionnels, examine les nouvelles constructions, définit le classement de l'entreprise qui s'échelonne de 1 à 7.

Mme Mandin : on revote car l'intercommunalité change de statut ?

M Meyer : oui, les deux anciennes intercommunalités avaient leur propre commission. Celles-ci étant désormais réunies, il ne peut y avoir qu'une seule CIID. C'est la Direction Générale des Finances Publiques qui choisit les personnes.

Vu l'article 1650 A du Code général des impôts

Vu le rapport de M MEYER

Considérant qu'il convient que la nouvelle Communauté d'Agglomération Clisson, Sèvre et Maine Agglo constitue une nouvelle CIID

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÈRE ET

DECIDE de proposer les représentants suivants de la commune de Gorges à la nouvelle Commission Intercommunale des Impôts Directs : représentant titulaire Monsieur Claude CESBRON, maire, représentant suppléant Mme Gaëlle DOUILLARD.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Présidente de la Communauté d'Agglomération Clisson, Sèvre et Maine Agglo et au représentant de l'Etat dans le département.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°17-01-002 – DEFINITION DES TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX 2017 **Rapporteur : M MEYER**

Le conseil municipal est compétent pour fixer les tarifs des services communaux.

Les tarifs proposés à la délibération du conseil municipal portent sur les services suivants :

- Cimetières communaux ;
- Droits de place ;
- Location des salles municipales ;
- Médiathèque ;
- Photocopies.

Les tarifs ont été soumis pour avis à la commission « Administration Générale » lors de la réunion du 16 janvier 2017. De manière générale, il est proposé une augmentation de 2% des tarifs municipaux, à l'exception des tarifs de location des salles, des tarifs de la médiathèque, des tarifs de la régie des photocopies (par commodité, afin de faciliter le rendu de la monnaie).

		2017			
CONCESSIONS	2016	1%	2%	3%	4%
15 ans	182,74 €	184,57 €	186,39 €	188,22 €	190,05 €
30 ans	331,76 €	335,08 €	338,40 €	341,71 €	345,03 €
MISE A DISPOSITION DE :					
Caveau 2 places	1 417,33 €	1 431,50 €	1 445,68 €	1 459,85 €	1 474,02 €
Case urne	480,78 €	485,59 €	490,40 €	495,20 €	500,01 €
Caveau 1 place (nouveau cimetière)	951,77 €	961,29 €	970,81 €	980,32 €	989,84 €
		2017			
BRIS DE VAISSELLE	2016	1%	2%	3%	4%
Verre ballon	1,25 €	1,26 €	1,28 €	1,29 €	1,30 €
Verre muscadet	0,98 €	0,99 €	1,00 €	1,01 €	1,02 €
Verre de bar	0,91 €	0,92 €	0,93 €	0,94 €	0,95 €
Verre jus de fruit	0,91 €				

		0,92 €	0,93 €	0,94 €	0,95 €
Tasse	1,23 €	1,24 €	1,25 €	1,27 €	1,28 €
Pichets	4,27 €	4,31 €	4,36 €	4,40 €	4,44 €
Assiettes couverts	2,13 €	2,15 €	2,17 €	2,19 €	2,22 €
		2017			
DROITS DE PLACE	2016	1%	2%	3%	4%
Cafetiers	30,31 €	30,61 €	30,92 €	31,22 €	31,52 €
Camion de vente à emporter (tarif annuel)	268,44 €	271,12 €	273,81 €	276,49 €	279,18 €
Camion déballage	79,59 €	80,39 €	81,18 €	81,98 €	82,77 €
Distributeur de pain ou de viennoiseries	30,31 €	30,61 €	30,92 €	31,22 €	31,52 €

SALLES	Tarifs 2016		Tarifs 2017			
	Arrhes	Tarif	1%	2%	3%	4%
Personnes de la commune*						
Complexe entier 650 personnes	141 €	705 €	712 €	719 €	726 €	733 €
Salle de la Sèvre + cuisine (470 personnes)	103 €	516 €	521 €	526 €	531 €	537 €
Salle de la Sèvre + bar	87 €	436 €	440 €	445 €	449 €	453 €
Salle de la Sèvre + vin d'honneur	43 €	214 €	216 €	218 €	220 €	223 €
Salle de la Margerie 170 personnes	53 €	267 €	270 €	272 €	275 €	278 €
Salle de la Margerie + cuisines	69 €	347 €	350 €	354 €	357 €	361 €
Salle de la Margerie – vin d'honneur	30 €	153 €	155 €	156 €	158 €	159 €
Salle du Cep 100 personnes		149 €	150 €	152 €	153 €	155 €
Vin d'honneur		53 €	54 €	54 €	55 €	55 €
Concours de belote		53 €	54 €	54 €	55 €	55 €
* la caution sera égale au montant de la location.						

	Tarifs 2016					
SALLES	Arrhes	Tarifs	Tarifs 2017			
HORS COMMUNE *			1%	2%	3%	4%
Complexe entier 650 personnes	314 €	1 573 €	1 589 €	1 604 €	1 620 €	1 636 €
Salle de la Sèvre + cuisine (470 personnes)	240 €	1 199 €	1 211 €	1 223 €	1 235 €	1 247 €
Salle de la Sèvre + bar	212 €	1 063 €	1 074 €	1 084 €	1 095 €	1 106 €
Salle de la Margerie 170 personnes	74 €	373 €	377 €	380 €	384 €	388 €
Salle de la Margerie + cuisines	104 €	521 €	526 €	531 €	537 €	542 €
SALLES **	Arrhes	Tarifs	Tarif 2017			
ANIMATION COMMERCIALE*			1%	2%	3%	4%
Complexe entier 650 personnes	405 €	2 026 €	2 046 €	2 067 €	2 087 €	2 107 €
Salle de la Sèvre + cuisine (470 personnes)	310 €	1 550 €	1 566 €	1 581 €	1 597 €	1 612 €
Salle de la Sèvre + bar	274 €	1 372 €	1 386 €	1 399 €	1 413 €	1 427 €

Salle de la Margerie 170 personnes	95 €	475 €	480 €	485 €	489 €	494 €
Salle de la Margerie + cuisines	134 €	668 €	675 €	681 €	688 €	695 €

* la caution sera égale au montant de la location.

À toute intervention de l'agent d'astreinte lors d'une location, sera facturé au loueur un forfait de 80€.

Les tarifs de salles incluent une levée d'ordures ménagères.

			Tarifs 2017			
AUTRES TARIFS RELATIFS AUX SALLES MUNICIPALES	2016		1%	2%	3%	4%
Sollicitation abusive de l'agent d'astreinte (forfait)	81,60 €		82,42 €	83,23 €	84,05 €	84,86 €
Stage de formation d'intérêt local (tarif forfaitaire de 1 à 5 jours)	51,00 €		51,51 €	52,02 €	52,53 €	53,04 €
Location de la salle de sport du complexe de la Margerie (tarif par	408,00 €		412,08 €	416,16 €	420,24 €	424,32 €

journée d'animation)							
Nettoyage (forfait en cas de non-réalisation du nettoyage par le locataire)	153,00 €		154,53 €	156,06 €	157,59 €	159,12 €	

		Tarifs 2017				
BIBLIOTHEQUE	2016	1%	2%	3%	4%	
Impression	0,25 €	0,25 €	0,26 €	0,26 €	0,26 €	
Pénalité de retard, dès la 2 ^{ème} lettre de rappel	0,50 €	0,51 €	0,51 €	0,52 €	0,52 €	
Tarif abonnement Bibliothèque par famille	16,00 €	16,00 €	16,32 €	16,48 €	16,64 €	
Vente de beau livre (la pièce)	2,00 €	2,02 €	2,04 €	2,06 €	2,08 €	
Vente de livre, bande dessinée (la pièce)	1,00 €	1,01 €	1,02 €	1,03 €	1,04 €	
Vente de magazine, magazine avec CD (la pièce)	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,21 €	0,21 €	
PHOTOCOPIES		Tarif 2015				
Particuliers	2015	1%	2%	3%	4%	
A4	0,25 €	0,25 €	0,26 €	0,26 €	0,26 €	
A3	0,40 €	0,40 €	0,41 €	0,41 €	0,42 €	
Associations	2015	1%	2%	3%	4%	
A4	0,11 €	0,11 €	0,11 €	0,11 €	0,11 €	
A3	0,22 €	0,22 €	0,22 €	0,23 €	0,23 €	

Il est proposé au conseil municipal d'approuver ces différents tarifs.

M Meyer : en ce qui concerne les salles, la commission propose de faire une pause et de réaliser un bilan global : type d'utilisateurs des salles, bilan des coûts et des recettes, analyse comparative avec les salles des communes voisines.

En attendant, maintien des tarifs 2016 pour les personnes de la commune, augmentation de 2% pour les personnes hors communes, pour les animations commerciales, pour les autres tarifs liés aux salles.

Il est également proposé de maintenir les tarifs 2016 pour la médiathèque, pour les photocopies. Ces propositions ont été validées par la commission Administration Générale.

M. Maia: la salle de la Sèvre a besoin d'un rafraîchissement et d'un traitement acoustique. Cette salle n'est pas beaucoup louée.

Monsieur le Maire : cette salle est ainsi faite. En 1980, la salle de basket a été réalisée avec un vide en dessous, c'est une structure monobloc avec une résonance permanente. On arrive toujours à s'entendre avec les associations lorsqu'il y a des animations particulières. Isoler le volume apparaît compliqué.

Mme Gaillard : Les sanitaires ne sont pas très confortables, des vitres sont cassées, il serait bien de faire un effort à ce niveau.

Mme Briand : des travaux sur l'accessibilité sont-ils en cours ?

M le Maire : oui

Mme Mandin : comparer les niveaux de prestation avec les salles voisines est intéressant.

M Meyer : il est important que le bilan soit qualitatif, il faudra envisager de visiter d'autres salles pour comparer

M Guibert : cette salle manque de lumière. Il faut examiner l'évolution des locations.

M le Maire : cette salle est beaucoup utilisée par les associations

Mme Gaillard : la salle de Gorges est souvent louée en raison de son implantation ~~ee~~ qui est fort pratique.

Vu Après avoir entendu le rapport de M MEYER,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission Administration Générale en date du 16 janvier 2017 ;

Considérant qu'une augmentation moyenne globale de l'ordre de 2% s'impose selon les données économiques prévisionnelles pour l'année 2017, hormis quelques cas particuliers ;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÈRE ET

DÉCIDE de fixer les taux des tarifs municipaux à compter du 1er janvier 2017 comme indiqué dans le document annexé.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°17-01-003 – CREATION DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES

Rapporteur : M MEYER

Conformément à l'article 1609 nonies C du code général des impôts, il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et les communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges, qui suit les transferts de compétences des communes à la Communauté d'agglomération ou de la Communauté d'agglomération aux communes.

Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux. Chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Le principe d'évaluation des charges transférées permet à l'EPCI de bénéficier des moyens financiers nécessaires à l'exercice des compétences transférées :

- le cout de la compétence pour la commune est évalué
- le montant correspondant est déduit de l'attribution de compensation versée annuellement par l'EPCI

Le Conseil Communautaire du 24 janvier 2017 a approuvé la création de cette commission, la composition de celle-ci à savoir un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune, désignés par les conseils municipaux respectifs.

Lors de sa séance du 05/06/2014, le conseil municipal avait désigné Mme G. DOUILLARD comme déléguée titulaire, M. MEYER comme délégué suppléant.

Il est proposé que M. MEYER soit délégué titulaire et Mme DOUILLARD déléguée suppléante.

Mr le Maire : c'est une commission qui a un rôle très important puisqu'elle évalue le montant des charges et recettes transférées entre l'intercommunalité et les communes.

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts

Vu le rapport du maire

Vu la délibération du conseil communautaire du 24 janvier 2017

Considérant qu'il convient à la suite de la création de la communauté d'agglomération Clisson Sèvre & Maine Agglo de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune de Gorges à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÈRE ET

DECIDE de désigner les délégués de la commune de Gorges à la C.L.E.T.C de la communauté d'agglomération Clisson Sèvre & Maine Agglo :

- M Didier MEYER : délégué titulaire
- Mme Gaëlle DOUILLARD : délégué suppléant

DIT que la présente délibération sera transmise à Mme la Présidente de la communauté d'agglomération Clisson Sèvre & Maine Agglo et au représentant de l'Etat dans le Département

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°17-01-004 – GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Rapporteur : M le Maire

Afin d'harmoniser les prestations d'entretien de l'éclairage public, il convient d'envisager un groupement de commandes avec les communes intéressées afin de permettre la désignation d'un prestataire unique.

La communauté d'Agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo, coordinateur du groupement, sera chargée de procéder à l'ensemble des procédures de consultations et d'assurer les opérations de sélection du prestataire. Chaque membre du groupement assumera la définition de ses besoins et aura en charge de signer, notifier et exécuter son marché, ainsi qu'assurer le paiement des prestations correspondantes.

Vu le code des marchés publics ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté d'Agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo du 24/01/2017 approuvant ce groupement de commandes.

Considérant la similitude des attentes techniques des différentes collectivités, l'intérêt de développer la mutualisation à l'échelle du territoire, l'intérêt économique de cette démarche.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÈRE ET

DECIDE d'adhérer à ce groupement de commandes :

Autorise M le Maire à signer la convention de groupement de commandes pour l'éclairage public et à effectuer toute démarche en ce sens.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Clisson Sèvre et Maine Agglo : Informations sur la composition des commissions et des groupes de travail

Mr le Maire : le principe adopté par l'ensemble des maires est de ne pas modifier les désignations effectuées en 2014 pour les commissions existantes sauf souhait contraire des intéressés. Ces propositions ont été faites lors de la séance du conseil communautaire du 24 février.

Dénomination	Composition	Commentaires
COMMISSIONS		
Aménagement du territoire et mobilités (transports scolaires)	1 titulaire et éventuellement 1 suppléant par commune	Titulaire : JM GUIBERT Suppléant : P. LECHAPPE
Communication – relations usagers	1 titulaire et éventuellement 1 suppléant par commune	Titulaire : C. MANDIN Suppléant : V. JEANDAUD
Cycle de l'eau	1 titulaire et éventuellement 1 suppléant par commune	Cycle de l'eau : Titulaire C. CESBRON. Suppléant : P. LECHAPPE SPANC : Titulaire : P. LECHAPPE Suppléant : JM GUIBERT
Développement durable - RSO	1 titulaire et éventuellement 1 suppléant par commune	Titulaire : C. GOURREAU Suppléant : G. PAUVERT
Développement économique	1 titulaire et éventuellement 1 suppléant par commune	Titulaire : C. CESBRON Suppléant : T. BOG
Environnement - déchets	1 titulaire et éventuellement 1 suppléant par commune	Titulaire : M. BROSSET Suppléant : L. SICARD
Finances – gestion – Mutualisation - prospective	1 titulaire et éventuellement 1 suppléant par commune	Titulaire : D. MEYER Suppléant : G. DOUILLARD
Habitat Urbanisme	1 titulaire et éventuellement 1 suppléant par commune	Titulaire : C. CESBRON Suppléant : P. LECHAPPE
Jeunesse	1 titulaire et éventuellement 1 suppléant par commune	Titulaire : R. NEAU Suppléant : I. DEFONTAINE
Petite enfance - enfance	1 titulaire et éventuellement 1 suppléant par commune	Titulaire : S. PROTOIS MENU Suppléant : S. TESSARD
Tourisme - culture	2 titulaires et éventuellement 2 suppléants par commune	Tourisme : Titulaire : C. MANDIN Suppléant : M. GAILLARD Culture : Titulaire : C. MANDIN Suppléant : D. MEYER
Voirie – réseaux divers	1 titulaire et éventuellement 1 suppléant par commune	Titulaire : P. LECHAPPE Suppléant : JM GUIBERT
GROUPE DE TRAVAIL		
Patrimoine	Composition libre	Titulaire : M. POIRON Suppléant : C. CLAEYMAN
Piscine	Composition libre	Titulaire : M. POIRON Suppléant : H. VEILHAN
SIG – Observatoire	Composition libre	Titulaire : M. POIRON

Dénomination	Composition	Commentaires
		Suppléant : D. PABOU
Informatique - numérique	Composition libre	Titulaire : M. POIRON Suppléant : D. MEYER
Solidarité, inter génération	Composition libre	Titulaire : M. BROSSET Suppléant : R. NEAU
AUTRES COMMISSIONS (prévues par les textes de loi)		
Commission intercommunale d'accessibilité	1 titulaire et éventuellement 1 suppléant par commune	Titulaire : P. LECHAPPE Suppléant : M. POIRON

Rapport des décisions prises par M le Maire dans le cadre de ses délégations :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les décisions prises dans le cadre de ses délégations depuis le mois de septembre 2016.

Agenda :

- 27/01/2017 : inauguration de la communauté d'agglomération Clisson, Sèvre Maine Agglo
Mr le Maire : Il reste des places pour la soirée des vœux de la communauté d'agglomération, à priori le lien ne fonctionne pas très bien.

Mme Jeandeaud : je ne comprends pas qu'on puisse dépenser de l'argent de cette façon, qu'on ne fasse pas d'effort pour dépenser moins de papier, moins d'encre. Je suis très surprise !
Le logo c'est une affaire de goût, mais il y a un côté copié/collé avec la Loire Atlantique

M Meyer : il n'y a pas eu l'unanimité, les avis étaient très partagés entre les maires, il y a eu un arbitrage.

- Dates des prochains conseils municipaux : jeudi 16 mars à 20h00 : débat d'orientations budgétaires. Jeudi 30 mars à 20h00 : vote des budgets primitifs

D ; Meyer : il y a également des réunions de la commission administration générale : lundi 06/03 DOB, mercredi 22/03 préalable au vote des budgets

Mr le Maire : une présentation du PLU est également prévue le 09/02 à 19h00.

Mr le Maire : Je vous informe de la démission de Mme Croué du CM : je vous lis son courrier : mettre le courrier

Questions diverses

M Veilhan : Mme Sorin a annoncé que le pont transbordeur va être réalisé.

Mr le Maire : aujourd'hui, il n'y a pas de décision en ce sens. Les études sont toujours en cours. Le Voyage à Nantes doit revenir présenter au conseil municipal l'évolution de ce dossier.

M. Meyer : La communauté d'agglo fait partie de la SPL VAN. Un budget sera présenté prochainement

Mme. Mandin : les équipements touristiques de par la loi Notre relèvent de la compétence et de la responsabilité de la communauté d'agglo.

M Gourreau : que se passe-t-il si la commune est contre ?

Mme Mandin : si le conseil municipal est contre, le projet ne se fera pas.

M Martin : Mme Sorin a parlé de ce projet en 2016

M Meyer : la démarche est identique à celle du projet aquatique prévu à Aigrefeuille ; il y a une pré programmation, différents scénarios seront présentés

M. Veilhan : il y a un groupe de travail ?

M Poiron : Nous avons des éléments qui pourront être diffusés.

M. Veilan : nous avons besoin d' une information pour savoir où on en est. Je constate que le pont transbordeur nous échappe complètement

Mme Mandin : il ne faut pas être inquiet

Mr le Maire : les études sont toujours en cours

MmeMandin : Les oppositions à ce projet se sont largement exprimées

M Maia : c'est dommage que Mme Sorin ait annoncé ce projet de cette manière

Mme Mandin : je pense que sur le nouveau territoire de la communauté d'agglo ces deux projets (belvédère à Château-Thébaud, le franchissement de la Sèvre au Liveau) ont un sens. Ces projets sont importants et structurants et potentiellement réalisables.

Mme Jeандаud : Concernant le pont de Beausoleil, un courrier a-t-il été envoyé ?

Mr le Maire : un courrier a été envoyé au Conseil départemental (délégation du vignoble) avec copie au préfet et aux conseillers départementaux du secteur. Je vous lis ce courrier.

Nous n'avons pas de réponse aujourd'hui

M Bonnet : Qu'en est-il du projet du bourg ?

Mr le Maire : les interrogations, les observations faites lors des réunions du groupe projet ont été remontées au cabinet In Situ, qui va relire son projet.

Mme Briand : est-il prévu de mettre les drapeaux, la devise républicaine à l'école publique ?

Mr le Maire : c'est effectivement une obligation. Nous ferons le nécessaire.

M Maia : au clos de la Margerie, un rapport d'Areva évoquait un niveau de radiation des déchets miniers.

Mr le Maire : ce rapport me semble-t-il concernait le secteur de l'entreprise Aubron.

Les sols ont-ils été remués ? Il s'agit d'un remblai (venant de la démolition du bâtiment) qui a été apporté du terrassement de l'opération. Le sol est très rocheux.

Bonnet : des déchets miniers étaient également présents autour des hangars

Mr le Maire : nous allons vérifier.

M Guibert : cela n'a pas été évoqué en commission locale des carrières avec Areva. Le rocher est effectivement à fleur de sol. Les bâtiments d'élevage étaient posés directement sur le rocher.

La séance est close à 21h15

Le Maire,
Claude CESBRON